

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX POSE D'UN RESEAU PLUVIAL ET D'AVALOIRS
BOULEVARD DE LA PEYRIERE
ENTREPRISE URBAVAR
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n° 658 du 20 Octobre 2017 relatif aux travaux précités en en-tête,
VU la demande de prorogation du 06 Novembre 2017 de l'entreprise URBAVAR M. LARIOS
☎ 06.37.50.71.49 – sise : 242, Impasse de la Ciboulette – ZAC du Bec de Canard - 83210 LA FARLEDE
(e-mail : secretariat@urbavar.com),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Notre arrêté n° 658 du 20 Octobre 2017 relatif aux travaux pour la pose d'un réseau pluvial et d'avaloirs entre les n° 417 et 473 du Bd de la Peyrière, est prorogé jusqu'au :

VENDREDI 08 DECEMBRE 2017

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 9 NOV. 2017**

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,
Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO



Réf. : AP/NM.